



## LETTRE DES AMIS n° 181

ISSN 0299-8890

11, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE  
Tél. : 05 61 52 41 64

Tél. le jeudi matin 05.62.26.85.72  
e.mail c.humbert@wanadoo.fr  
Site Internet perso.wanadoo.fr/christian.humbert/aahg

-----  
Tél. Archives départementales 05.34.31.19.70  
Fax " " 05.34.31.19.71  
Site Internet www.archives.cg31.fr  
e.mail ad31@ifrance.com

### \* DATES À RETENIR

- **Samedi 10 février, à 10 heures, au Musée Saint-Raymond, place Saint-Sernin à Toulouse, présentation par M. Vincent Geneviève, Archéologue-numismate, de l'exposition « Riches comme Crésus ? Toulouse, 1000 ans de monnaies ».**  
(Lire le texte de présentation de l'exposition dans la lettre).

- **Mardi 13 février, à 17 h 30, aux Archives municipales de Toulouse 2, rue des Archives (Faubourg Bonnefoy) cours de paléographie animé par M. François Bordes, Directeur des Archives municipales de Toulouse, destiné aux lecteurs confirmés.**

- **Samedi 24 février, à 9 h 30, aux Archives départementales, atelier de paléographie animé par Louis Latour destiné aux lecteurs débutants.**

- **Samedi 10 mars, à 10 heures, aux Archives départementales conférence de M. Pierre Gérard, Conservateur général honoraire du Patrimoine. Sujet abordé : « Al Andalous ou Hispania : l'enjeu d'un conflit séculaire. La péninsule ibérique du XIe au XIIIe siècle ».**

- **Mardi 13 mars, à 17 h 30, aux Archives départementales cours de paléographie** animé par **Mme Geneviève Cagniant-Douillard**, Conservateur en chef aux Archives départementales, destiné aux **lecteurs confirmés**.

### \* REMERCIEMENTS

Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de notre Association remercient bien vivement **Mme Monique Rey-Delqué**, Conservateur du Patrimoine, Directeur de l'ensemble conventuel des Jacobins, chargée du Patrimoine historique de la ville de Toulouse qui a présenté de façon tout à fait remarquable aux Amis l'exposition « **Toulouse, trésor d'église : Notre-Dame de la Daurade** », le samedi 13 janvier dernier.

Rappelons qu'un **catalogue de l'exposition** est édité et mis en vente à **l'entrée du réfectoire des Jacobins** au **prix de 50 F**.

### \* INITIATION À LA RECHERCHE HISTORIQUE

Une séance d'initiation à la recherche historique, rassemblant « débutants » et « confirmés », aura lieu aux **Archives départementales le samedi 24 mars**, de 9 h 30 à 11 h environ. Elle sera consacrée aux **visites pastorales dans la région toulousaine, du XVIe au XIXe siècle**. Nous comptons sur la présence d'un grand nombre d'Amis et sur leur participation :

- en apportant des documents provenant des comptes rendus de ces visites,
- en montrant l'intérêt de ces documents pour les recherches qu'ils ont entreprises.

À l'issue de cette séance de travail **un pot de l'amitié** sera offert à nos camarades Gilbert Floutard et Gilbert Imbert qui nous quittent (pas tout à fait...) après de nombreuses années consacrées à l'animation et au service des Amis des Archives.

Par notre présence nous leur témoignerons notre amitié et notre reconnaissance.

### \* COTISATION 2001 : RAPPEL

La **cotisation pour l'année 2001** s'élève à **150 F** (75 F pour les étudiants et les chômeurs). Il convient d'en adresser, sans tarder, le montant à notre Association 11, boulevard Griffoul-Dorval 31400 Toulouse.

Les chèques doivent être obligatoirement libellés à l'ordre de l'**Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne**. Indiquez au dos du chèque : **cotisation 2001**.

Les nouveaux amis ayant adhéré à notre Association depuis le mois de septembre sont dispensés du paiement de la cotisation 2001.

Afin d'alléger notre travail de secrétariat nous rappelons qu'il n'est plus adressé de timbre de validation justifiant du paiement de la cotisation annuelle. Cette mesure ne vous dispense pas, bien sûr, de régler celle-ci. C'est à cette seule condition que vous pourrez continuer à recevoir la « Lettre des Amis » et les « Petites Bibliothèques », à assister aux cours et ateliers de paléographie et à bénéficier de toutes les autres prestations réservées aux adhérents.

**Pour savoir si vous avez acquitté votre cotisation**, consultez la mention portée en haut de « l'étiquette-adresse » (v. cotis. 2000-01 due ou enregistrée le ... ou due).

## \* POUR INFORMATION

### Conférences organisées par le Musée Saint-Raymond et les Amis du Musée Saint-Raymond

- **Jeudi 22 février à 17 h 30**, salle du Sénéchal 17, rue de Rémusat à Toulouse **Michel Almandry**, Directeur du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale de France évoquera le sujet suivant : « *De la drachme au denier : les premières monnaies hégémoniques du monde antique* ».

- **Samedi 24 février à 16 h**, salle du Sénéchal 17, rue de Rémusat à Toulouse **Anne Ziégler**, Conservateur au Musée d'Aquitaine évoquera : « *Mithra et le mithraïsme* ».

## \* LES TRAVAUX DES AMIS

1) Au sommaire du n° 10 de la revue « **Blagnac, questions d'histoire** » nous relevons un article de notre amie **Mme Suzanne Béret** consacré au « *Moulin du château de Maniban* »,

et un article de notre ami **Jacques Sicart** consacré au « *sculpteur Abel Fabre – Blagnac 1846 – Bachos – Binos 1922* ».

Rappelons que la revue « **Blagnac, questions d'histoire** » est éditée par l'Association pour l'étude et la présentation de l'histoire de la Résistance et de Blagnac (7 rue Baquié-Fonade – 31700 Blagnac).

2) À lire dans le n° 29 de décembre 2000 du « **Jardin des Antiques** » les articles :

- de **Daniel Cazes** consacré à « *Caracalla, empereur romain de 211 à 217 ap. J.-C.* »

- de **Bernard Labatut** consacré au « *Compte rendu du voyage à Marseille effectué les 15 et 16 janvier 2000 par les Amis du Musée Saint-Raymond* ».

Rappelons que la revue « **Le Jardin des Antiques** » est éditée par l'Association des Amis du Musée Saint-Raymond.

## \* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 201

En 1535, les gens de Saint-Amans près de Muret expriment une requête auprès de la Jagerie de Comminges. Ils y font état d'un impôt de huit bolugues et demie à répartir sur les douze maisons que comptait la paroisse.

### À quoi pouvait correspondre cet impôt et qu'étaient les bolugues ?

La réponse à ces deux questions nous est fournie dans le tome 1 de l'ouvrage de **René Souriac** « *Décentralisation administrative dans l'ancienne France : autonomie Commingeaise et pouvoir d'état 1540-1630* » publié par notre Association en 1992.

Voici ce que dit **René Souriac** à propos de la bolugue.

« **Bolugue** : Occitan Béluga = étincelle (L. Alibert). Unité de compte fiscale qui servait à répartir l'impôt et les charges diverses en Comminges. Traditionnellement le corps du Comté de Comminges était divisé en 4000 bolugues, chaque communauté portant la part de ce total correspondant à ses facultés. Les sources commingeaises mentionnent "« l'ancienne bolugue », celle qui était en usage avant 1540 et qui remontait sans doute aux origines de la taille en Comminges, au XV<sup>e</sup> siècle. Elle est contestée à partir de 1530 d'où la réforme de l'assiette au cours de la « Recherche »<sup>(1)</sup>. En 1546, Jehan Trenque, juge de Comminges, publie une « nouvelle bolugue », cassée en 1548 par la Cour des Aides de Montpellier. Cette dernière fait faire une nouvelle enquête qui aboutira, en 1554, à la publication d'une autre bolugue, base de répartition de l'impôt jusqu'en 1669. Le corps du Comté totalisait alors 3730 bolugues. »

\*

\* \*

Nous remercions bien vivement M. **Jean Delmas**, Directeur des Archives départementales de l'Aveyron, qui nous apporte une réponse très claire et très précise concernant la belugue utilisée en Rouergue.

« *Bolugue est l'équivalent du rouergat belugue (occ. beluga / boluga) et du français « blquette ». La belugue était une division du feu, exactement un centième. Elle-même*

<sup>(1)</sup> Opération d'enquête pratiquée dans le Midi conformément au principe de la réalité des tailles, pour évaluer les capacités contributives de chaque terroir.

*comprenait quatre quarts. H. Affre cite ce mot dans son Dictionnaire des Institutions, mœurs et coutumes du Rouergue, 1903, p. 190, à l'article « feu ». Celui-ci était la portion contributive des élections et des communautés des habitants. À la fin du XVIIIe siècle, le Rouergue comprenait 3589 feux un quart. Ce terme de bellugue est encore employé comme division du feu, avant la Révolution. »*

## \* BELUGUES AFFRANCHIES

Petite contribution à la question sur les feux et bélugues,  
à partir d'un édit du roi, en date du 9 décembre 1702,  
portant affranchissement des tailles en Languedoc  
jusqu'à la somme de cent mille livres.

Voici ce texte :

*"Louis par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre; A tous presens & à venir, Salut. Nous avons par notre édit du mois d'aoust mil six cent quatre vingt treize affranchi plusieurs fonds de notre Province de Languedoc de toutes tailles & autres impositions ordinaires & extraordinaires, jusqu'à la somme de cent mille livres de taille annuelle, en nous payant par les propriétaires de ces fonds une finance au denier douze sur le pied des cottes de la même année. Le succès a répondu à notre attente & nos sujets de Languedoc ont reconnu que dans les pressans besoins où nous estions alors nous avions autant en vue de leur procurer un fort grand avantage par cet affranchissement que d'en tirer la finance qu'il nous devoit produire : Nous souhaiterions toujours nous servir des mêmes moyens pour tous les secours que l'effet de nos affaires nous oblige à demander à nos peuples & nous aimerions mieux retrancher de nos revenus, que leur rendre trop sensibles les prodigieuses dépenses qu'un si grand nombre d'ennemis dont nous avons à soutenir les efforts, nous contraint de faire à present. Ainsi pressé par les conjonctures d'une guerre qui intéresse toute l'Europe [Guerre de la Succession d'Espagne] & considerant d'ailleurs l'avantage de nos sujets du Languedoc autant que le nostre propre, nous avons résolu de leur accorder encore un affranchissement de cent mille livres de taille sur le pied de celui que nous leur avons accordé par notre Edit du mois d'aoust mil six cent quatre vingt treize*

*A CES CAUSES & autres à ce nous mouvans , de l'avis de notre conseil & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale , Nous avons par le présent Edit perpétuel et irrévocable, affranchi et affranchissons en notre province de Languedoc à commencer au premier janvier mil sept cens trois toutes sortes de biens consistant en fonds, terre, bâtimens et autres possessions réelles & les rendons quittes & exempts à perpétuité de toutes tailles & impositions tant ordinaires qu'extraordinaires même pour le capital des dettes et de tous deniers municipaux & voulons pareillement que les acquéreurs dudit affranchissement soient quittes et exempts du compoix cabaliste & lucratif & de l'industrie tant & si longtemps qu'ils posséderont lesdits biens affranchis ; à la charge néanmoins que ledit affranchissement ne pourra monter au delà de cent mille livres de taille par rapport à l'imposition de l'année présente mil sept cens deux & que la finance dudit affranchissement nous sera payée au denier douze sur le pied des*

*cottes de la dite année, outre les deux sols pour livres. A cet effet ladite somme sera répartie ...*"(A.D. H.G. 2 .A. 4 - 76)

Que retenir de tout ce verbiage larmoyant et utilisant - déjà ! - la langue de bois ? Que le roi à court d'argent, ce qui devenait permanent, avait trouvé, dans l'urgence, un moyen de se procurer des fonds, quitte à sacrifier la rentrée future des tailles. Le procédé était fort simple : **tout particulier ou communauté**, moyennant le versement dans les caisses royales d'une "finance", d'une somme correspondant au denier douze de la quote-part de taille qu'il souhaitait affranchir, soit le versement de 100 livres pour une taille de 8 livres 4 sols, se trouvait exonéré de cette part de taille à perpétuité, du moins le pensait-il.

L'édit du roi s'adressait ici à ses sujets du Languedoc mais la même possibilité était offerte aux contribuables des pays d'Election, comme en témoigne cet extrait d'un rôle de taille établi à partir d'une mande de l'Élection de Villefanche-de-Rouergue relevant de la Généralité de Montauban :

*« Rolle de la taille royale mandée imposer au taillable et mandement de N... la présente année 1718 suivant la mande envoyée de par le roy par Monseigneur l'Intendant en date du 25 novembre de l'année dernière ... contenant la somme de 4021 livres 1 sol et autres sommes y contenues dont a été distrait la somme de 28 livres 13 sols pour le revenu de dix bélugues affranchies suivant ladite mande .... ».*

Ce qui signifie que sur les quelques dizaines de **feux fiscaux** que comptait le taillable de N... les consuls avaient décidé de consacrer une somme de quelques 350 livres tous frais compris, correspondant à une portion de dix bélugues, pour s'exonérer de 28 Livres 13 sols de taille, à perpétuité. Mais on le sait, à l'époque la perpétuité ne durait pas très longtemps et effectivement quelques années plus tard le roi remboursait cette "finance". Opération, au total blanche pour le royaume mais coûteuse pour les communautés en raison des formalités administratives et des frais de déplacements auprès de la recette des finances pour récupérer les sommes en cause.

Gilbert IMBERT

## \* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 202

Le célèbre ténor **Victor Capoul** est bien né à Toulouse en 1839, il avait un frère jumeau. Ses parents étaient **Antoine Maxime Capoul** et **Phani Duffour**. Ils s'étaient mariés à Toulouse le 9 juin 1835.

Voici un extrait de leur acte de mariage conservé aux Archives municipales de Toulouse.

*« Du 9<sup>e</sup> jour de juin l'an 1835 à 3 h du soir  
Acte de mariage d'Antoine Maxime Capoul âgé de 25 ans 4 mois né à Carbonne  
Hte Gne le 22 février 1810 aubergiste domicilié à Toulouse place Lafayette fils majeur*

de Jean Honoré Capoul aussi aubergiste et de Françoise Fauché mariés domiciliés à Tlse procédant en présence du consentement de ses père et mère

Et de demoiselle **Phani Duffour** âgée de 25 ans née à Prat Ariège le 19 mai 1810 fille majeure de Jean Paul Duffour aubergiste et de Catherine Adéma ménagère mariés domiciliés à Tlse rue St Aubin n° 5 avec leur dite fille qui procède en leur présence de leur consentement.

L'acte de promesse de mariage sous seing privé enregistré le 14 mai dernier.

Les actes préliminaires sont extraits des publications de mariage faites dans cette commune les 17 et 24 mai derniers par M. Milhez adjoint au maire qui ont été affichés aux termes de l'article 64 du Code civil sans qu'il ait été formé d'opposition au dit mariage des actes de naissance desdits époux le tout en forme de tous lesquels actes ainsi que du chapitre 6 du titre du Code civil intitulé du Mariage. Il a été donné lecture par nous officier public. Les dits époux présents nous ont déclaré prendre en mariage l'un ladite Duffour et l'autre ledit Capoul, en présence de Guillaume Soumet propriétaire âgé de 58 ans Jean Paul Ressayac propriétaire âgé de 58 ans Edouard Cordova comptable âgé de 43 ans et Joseph Bouissou domestique âgé de 37 ans tous domiciliés à Tlse.

Après quoi nous soussigné adjoint à M. le Maire de Toulouse faisant les fonctions d'officier public de l'état civil délégué par lui avons prononcé publiquement au Capitole qu'au nom de la loi lesdits époux sont unis en mariage et tous lesdits époux, le père de l'époux les père et mère de l'épouse et les témoins signés avec nous et non la mère de l'époux qui de ce requise a dit ne pouvoir pour cause de maladie. Lecture préalablement faite aux parties et aux témoins. »

Suivent les signatures

## \* AVIS DE RECHERCHE n° 204

Un de nos amis fait des recherches sur la vie et l'œuvre de l'ingénieur **Raoul Perpère** né en 1864 à Toulouse, enterré à Terre Cabade en 1950.

Qui pourrait le renseigner ?

Ingénieur des Mines, **Raoul Perpère** aménagea la grotte de Lombrives et six autres grottes de l'Ariège en 1927. Il construisit des routes<sup>(1)</sup>, des ponts, des voies ferrées et des immeubles. Il assécha des marais dans les Landes. Il fut le grand ami de Pierre Ducis, artiste lyrique. Il rénova à Toulouse le château de Casselardit. Il fut aussi constructeur automobile pendant une dizaine d'années (voitures Perpère-Darracq). Très brillant, on lui doit plus de 200 interventions. Il s'intéressa à la fin de sa vie avec Pierre Georges Latécoère à l'aviation. Bref, ce fut un touche à tout.

Il était très mondain. Il fut un ami d'Alphonse XIII, d'Edmond Rostand, de Jules Bois, de Debussy...

<sup>(1)</sup> Avec des pavés de bois, à la fin du XIXe siècle.

### \* AVIS DE RECHERCHE n° 205

Dans un document du début du XIIIe siècle il est question d'une localité située entre Gratentour et Montberon appelée **Bastitam magistri Bernardi (Bastide de Maître Bernard)**.

De quelle localité s'agit-il ?

### \* AUTOUR DE L'EXPOSITION « RICHES COMME CRÉSUS ? »

Ce qui frappe d'entrée le visiteur, c'est la qualité de la présentation, qui est remarquable. Les monnaies sont de petits objets qu'il faut bien voir pour les apprécier. Elles sont souvent mal présentées dans les musées, ici ce n'est pas le cas. Nous les avons à portée du regard, et très bien éclairées.

Chaque vitrine est accompagnée d'un panneau explicatif. On y lit, en termes simples et précis, l'essentiel à connaître des monnaies montrées. De plus, une boutique romaine est évoquée avec quelques ustensiles d'époque (en particulier une superbe balance, tout à fait romaine). Ainsi peut-on imaginer ce que représentaient, dans la vie courante, sesterces, as et deniers.

Une autre vitrine, près de l'entrée, montre comment les pièces étaient fabriquées, une par une, au marteau. On y voit quelques exemples de ratages et de tricheries. Et surtout trois coins monétaires, gravés en creux pour obtenir par la frappe la monnaie en relief. Deux de ces objets, très rares, ont été trouvés en 1964 dans un aven, sur le causse du Larzac !

Quelques sculptures agrémentent le parcours, portraits romains et aussi bas-reliefs d'un monument funéraire de Saintes représentant le bureau d'un changeur, ou d'un collecteur d'impôt, avec sa famille ou ses employés.

Ceci dit, nous avons là une exposition majeure, à ne pas manquer. Elle montre, une fois de plus, quelle est l'importance des réserves du musée Saint-Raymond, qui possède plus de 10 000 monnaies grecques, romaines, gauloises et ibériques. Environ 500 ont été choisies pour l'exposition, parmi les plus belles, les plus rares ou les plus significatives, par les commissaires de l'exposition, Lydia Mouysset et Vincent Geneviève. Et certaines sont des fleurons de la numismatique antique !

Citons, pour le monde grec, une sélection de monnaies de Syracuse, avec deux des très célèbres décadrachmes à l'effigie de la nymphe Aréthuse (« l'immortelle beauté des vierges de Sicile » !), et une monnaie d'or de 100 litrai signée du fameux graveur Kimon.

Mais on admirera aussi les magnifiques pièces d'argent des cités grecques, avec leurs emblèmes distinctifs : la chouette d'Athènes, le poulain ailé de Corinthe ou le

bouton de rose de Rhodes, entre autres. Et les superbes portraits des souverains hellénistiques : Démétrius Poliorcète ou Persée, par exemple.

La belle série des monnayages romains commence par un très rare et très curieux lingot de bronze marqué de deux coqs affrontés, toute première monnaie de Rome, pesant un kilogramme et demi et valant ... son poids de métal. À peine plus pratiques, de grosses pièces rondes représentent l'as et ses divisions.

Ensuite on fait connaissance avec le denier républicain, très attachant par l'inépuisable variété de ses figurations à la gloire de Rome conquérante et de sa vie bouillonnante.

Les empereurs affichent ensuite leur meilleur profil sur l'or, l'argent et le bronze, et celui de leurs proches. On pourra apprécier la qualité et le réalisme de ces portraits pour la famille de Septime Sévère. D'année en année, on voit le visage de ses fils passer de l'enfance à l'âge adulte.

Et il suffit de comparer avec les portraits en marbre de l'Empereur et de son fils Caracalla, placés près des monnaies, pour être entièrement convaincu de la fidélité des représentations monétaires et de l'art des graveurs.

Quant aux portraits des impératrices sur les deniers et les sesterces, ils se distinguent par la coquetterie des coiffures. Et on peut s'amuser à suivre toutes les nouveautés de la mode féminine de règne en règne, sinon au fil des saisons comme de nos jours.

La dernière vitrine, en forme de table, montre quelques monnaies de bronze exceptionnelles par leur état de conservation (sesterces de Titus, de Domitien et de Trajan). Et puis quelques imitations célèbres, œuvres de faussaires fameux, comme Cavino, Padouan de la Renaissance, ou Becker au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans la même vitrine on peut voir également des monnaies très rares. Il y a deux deniers de l'usurpateur Pacatien, général dans les Balkans, proclamé empereur par ses soldats le 1<sup>er</sup> avril 248 et assassiné par eux-mêmes quelques semaines plus tard. Et aussi un très bel aureus de Pertinax, lui aussi massacré après trois mois d'un règne incertain, à la fin du II<sup>e</sup> siècle.

Notre région n'est pas oubliée. Une vitrine montre les principales variétés de ces toujours mystérieuses monnaies « à la croix », qui circulaient avant l'arrivée des Romains de Périgueux à Béziers, et étaient nombreuses à Vieille-Toulouse. Peut-être s'inspiraient-elles des monnaies grecques de Rhodé (Rosas) et d'Emporion (Ampurias), qui figurent aussi avec elles.

Une partie très intéressante de l'exposition traite de la circulation monétaire à Toulouse romaine pendant les cinq premiers siècles de notre ère. Un des commissaires de l'exposition, Vincent Geneviève, vient de publier, avec le soutien du musée Saint-Raymond, une excellente étude sur ce sujet encore inexploré, après l'avoir brillamment présentée devant un jury de savants numismates, à l'École Pratique des Hautes Études.

Son investigation porte sur les 1726 monnaies trouvées à Toulouse depuis 30 ans lors des fouilles de sauvetage et déposées au Musée. La présentation de ses résultats dans l'exposition est agréable, elle montre l'importance du commerce de la région toulousaine avec les ports de la Méditerranée. On s'aperçoit aussi que certains problèmes économiques actuels (manque de numéraire, augmentation du coût de la vie) étaient déjà connus de nos ancêtres... et qu'ils savaient tourner les difficultés à leur avantage par des procédés plus ou moins légaux

Très spectaculaire enfin, dans la dernière salle, sont les reconstitutions de deux trésors, l'un de 3731 antoniniens, trouvé à Lectoure en 1964, l'autre découvert à Saint-Girons en 1994, riche d'environ 13 000 pièces de la même époque (après 250). Ce dernier n'est pas encore entièrement traité par les spécialistes de conservation de ces découvertes fragiles. Ce qui nous donne le plaisir d'admirer un bloc compact de monnaies romaines du plus beau vert-de-gris, pesant 25 kg et ayant gardé la forme de l'amphore qui contenait le trésor !

Avant de terminer notre visite, n'oublions pas le guide, celui de l'exposition, un album très bien illustré et de prix très raisonnable, qui nous permettra de garder le souvenir des plus belles pièces que nous avons vues, surtout romaines. Et, « pour en savoir davantage », la publication de Vincent Geneviève est également disponible à la boutique.

*Jacques SÉGUY*  
*de l'Association des Amis du Musée Saint-Raymond*

## \* SERMENT RÉPUBLICAIN

Notre ami **Jacques Sicart** de Blagnac nous fait parvenir une reproduction du « **serment républicain** » que nous vous communiquons.

Il s'agit d'un diplôme délivré par **Pierre François Palloy**, en l'an deux de la République « avec une médaille de fer provenant des chaînes de la Bastille » à un certain Girard canonnier, membre de la Commune de Paris, de la Section Bonne Nouvelle.

Pour la petite histoire indiquons que **Pierre François Palloy** entrepreneur de travaux publics qui se présentait comme un des « vainqueurs de la Bastille » (sic) se fit attribuer la démolition de l'imposante forteresse et qu'il bâtit une jolie fortune en utilisant les pierres de l'édifice comme souvenirs vendus à prix d'or aux amateurs. Se faisant appeler le « patriote Palloy », il s'insinue partout où il peut gagner de l'argent. Accusé de concussion en 1794, il fut acquitté.



## SERMENT RÉPUBLICAIN.

Nous promettons, en Républicains, que nous exterminerons tous les tyrans, tous les despotes coalisés contre notre sainte Liberté; que nous promènerons le niveau redoutable de l'Égalité, pour abattre tout ce qui s'élèvera au-dessus de l'expression solennelle de la volonté générale; que nous prêterons l'appui fraternel de notre bras à tout Républicain opprimé, ou injustement persécuté; que nous serons toujours la force du faible et le contre-poids du puissant, les amis du citoyen indigent, et les implacables ennemis de l'opulent égoïste; que nous combattrons et poursuivrons tous les abus, restes impurs de la monarchie et d'un despotisme corrupteur; que nous protégerons les chaumières et renverserons tout ce qui pourroit inquiéter la Liberté, qu'autant qu'il sera en notre pouvoir; nulle Bastille ne restera sur la terre, nul tyran sur son trône,  ~~nul peuple dans les fers, que tous les hommes~~ et sur tout en nous des frères, et tous nos concitoyens des soutiens inébranlables de la République française, une et indivisible. Nous le jurons par les ruines de la Bastille; nous le jurons par les droits immortels de l'homme et du citoyen.

Déposé avec une médaille de fer provenant des chaînes de la Bastille, et donné par PALLOY, à ses amis Républicains; le présent destiné pour Girard <sup>Bureau municipal</sup> ancien ~~secrétaire~~ de la Commune de Paris, Département de Paris, et à lui remis, qui a signé avec nous, le 17 jour du ~~troisième~~ mois, de l'an Deux de la République française, une et indivisible.

Section de Bonne Nouvelle.

Girard

Gallet

Palloy

## \* LES PROGRÈS DE L'ALPHABÉTISATION, À L'UNION, AU COURS DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

En parcourant les registres d'état civil de L'Union du début du XIX<sup>e</sup> siècle, on est surpris par le faible nombre de conjoints et de conjointes qui ont su signer leur nom au bas des actes de mariage.

Ceci n'a rien d'étonnant lorsqu'on sait qu'il n'existe et qu'il n'a jamais existé dans la commune d'école et que seuls quelques enfants privilégiés bénéficient d'un enseignement donné à l'occasion par le curé de la paroisse moyennant le paiement d'une modique rétribution.

D'autre part, n'oublions pas qu'à cette époque-là le français n'est guère usité par les habitants du Midi toulousain et que la seule et véritable langue de communication est le patois languedocien parlé par l'ensemble de la population, toutes classes confondues.

Un dénombrement ordonné en 1809 par le préfet de la Haute-Garonne confirme cette situation pour le moins préoccupante.

Il nous apprend, en effet, que sur 679 habitants vivant à L'Union, seuls 27 d'entre eux savent lire et écrire les français, ce qui correspond à un taux d'alphabétisation d'à peine 3,9 %.

Ce taux d'alphabétisation particulièrement faible est la conséquence directe de la proximité de Toulouse et de l'emprise foncière exercée par les habitants de la ville possédant à L'Union une bonne partie des terres qu'ils font cultiver par une multitude de paysans dépendants, vivant dans une situation précaire, à la limite du seuil de pauvreté : brassiers, estachants, métayers, maîtres-valets... Sans ressources, ceux-ci sont bien incapables de payer les « droits d'écolage » de leurs enfants susceptibles d'être éduqués. Des enfants qu'ils utilisent dès leur plus jeune âge comme main-d'œuvre d'appoint pour les travaux des champs.

Cette situation va perdurer pendant les trois premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle sans qu'aucune évolution sensible ne se manifeste.

Et c'est, sans doute, dans ce contexte particulier qu'il convient d'interpréter une délibération de la municipalité de L'Union du 14 mai 1830 déclarant, en réponse à une enquête de l'administration royale, je cite : ... « *qu'il n'est pas nécessaire d'installer une école primaire dans la commune* ».

Mais, quelques années plus tard, sous la Monarchie de Juillet, cette situation va fondamentalement changer. Le 28 juin 1833 la loi Guizot est votée. Aux termes de cette loi, les communes doivent obligatoirement ouvrir une école primaire, recruter un instituteur à qui elles doivent fournir un logement et assurer un traitement fixe de 200 F

par an auquel vient s'ajouter le montant de la rétribution scolaire payée par les familles pour l'éducation de leurs enfants<sup>(1)</sup>.

Les communes sont tenues, par ailleurs, de prendre en charge la rétribution scolaire d'un certain nombre d'enfants pauvres particulièrement méritants<sup>(2)</sup>. Grâce à la diligence de la municipalité, L'Union dispose dès 1833 d'un instituteur. Celui-ci assure ses cours dans la salle communale avant que ne soit loué un local près de l'église et que ne soit achetée la maison du boucher Lestrade qui, aménagée, servira d'école et de logement à l'instituteur.

Même si tous les enfants de la commune ne fréquentent pas l'école, en l'espace de quelques années, on enregistre des progrès sensibles au niveau de l'alphabétisation. Le nombre de conjoints au bas des actes de mariage sachant signer leur nom est en constante progression<sup>(3)</sup>. En 1866, près d'un Unionais sur trois sait lire et écrire le français.

Cependant en 1868, à la suite de dissensions graves survenues au sein du Conseil Municipal consécutives à l'édification de la nouvelle église, la commune de Saint-Jean est créée au détriment de celle de L'Union qui ne dispose plus désormais d'école ni de mairie.

C'est dans ces conditions que le Maire et le Conseil Municipal de L'Union décident de construire dans l'urgence une « École-Mairie » en face de l'église neuve entre la Nationale 88 et le chemin de Belbèze, l'actuelle avenue des Pyrénées. Il s'agit d'une école mixte à classe unique tenue par un instituteur logé sur place.

Pour éviter toute promiscuité qui ne manquerait pas de choquer les bonnes consciences, filles et garçons sont séparés dans la classe par une cloison en bois de 1,20 m de hauteur.

Quelques années plus tard, en 1881-82, grâce à Jules Ferry, l'enseignement primaire devient gratuit, laïque et obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans. Pour la première fois tous les enfants de la commune sont enfin scolarisés.

**Avec des méthodes simples et efficaces** et grâce à la qualité de l'enseignement donné par des **maîtres compétents et dévoués**, en l'espace de quelques années, l'ensemble des jeunes Unionais sait lire et écrire et parfaitement compter<sup>(4)</sup>.

Mais, l'instituteur ne se contente pas d'éduquer les jeunes enfants. Le soir, après la classe, pendant la mauvaise saison, il donne bénévolement des cours d'alphabétisation aux adultes illétrés.

---

(1) En 1835, la rétribution scolaire est fixée à 1,50 F par mois pour les enfants au-dessous de 7 ans et 2 F ~~par an~~ pour les enfants au-dessus de 7 ans. A cette époque-là un ouvrier agricole gagne 1 F par journée de travail et est nourri par son employeur.

(2) En 1835, 6 enfants sont admis gratuitement à l'école.

(3) En 1860 sur 10 mariages célébrés à L'Union, 6 conjoints et 2 conjointes ont su signer leur nom.

(4) En 1880, pour la première fois, tous les conjoints ont su signer leur nom au bas des actes de mariage.

Dans une délibération du 21 janvier 1894, le Conseil municipal de L'Union reconnaissant la qualité du travail accompli rend un vibrant hommage à l'instituteur en exercice du moment, M. Dupré, qui, je cite : ... « avec le concours intelligent et dévoué de sa femme comme maîtresse de couture a formé de bons élèves dont plusieurs garçons et filles ont obtenu le certificat d'études et sont devenus de bons citoyens et de bonnes ménagères. »

Une chose est sûre en tout cas, grâce à l'effort de tous, au dévouement et à la compétence des maîtres chargés de l'éducation des enfants, en l'espace de quelques décennies, le combat contre l'ignorance est définitivement gagné.

À la fin du XIXe siècle, tous les jeunes gens de la commune savent désormais lire, écrire et compter et sont devenus par là-même des hommes et des femmes éclairés parfaitement adaptés au sein de la société dans laquelle ils sont appelés à vivre.

Gilbert FLOUTARD

#### Sources :

Archives municipales de L'Union :

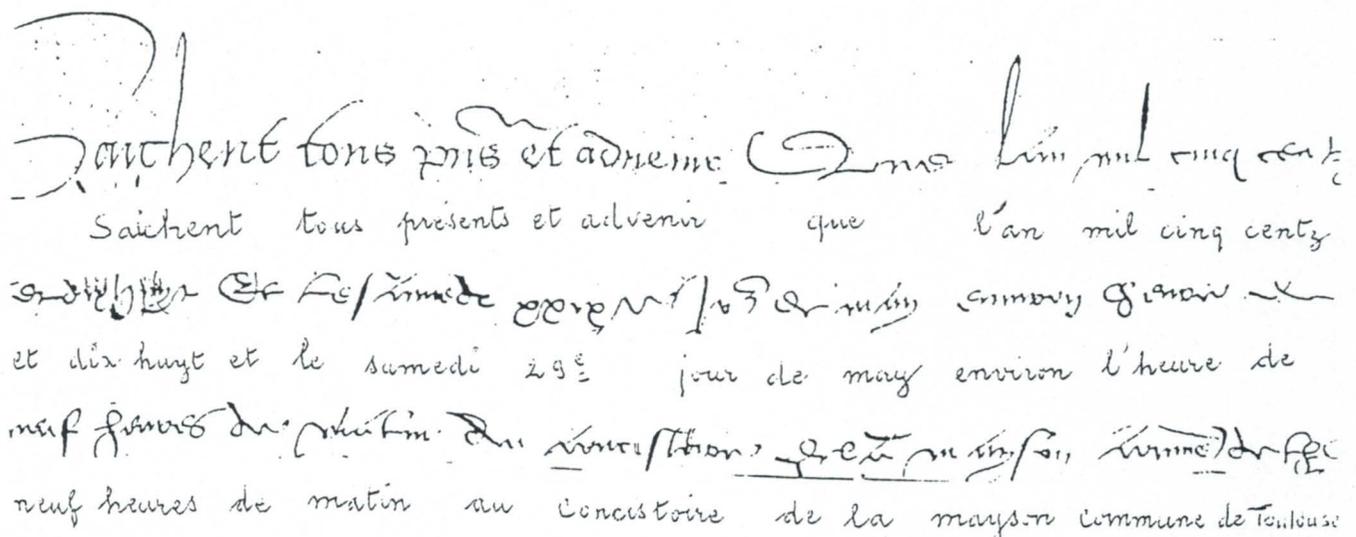
D 6, D 7, D 8, D 9, D 10 – E 13, E 19, E 21 – F 1866.

Archives de la Haute-Garonne :

Br 4° 530 – 2 O 1342 – PG 847 – 9 M 21 (1 à 3).

#### \* RENCONTRÉ EN COURS DE PALÉOGRAPHIE

Voici un court passage extrait d'un document étudié avec M. François Bordes, pendant le cours de paléographie du 12 décembre dernier.


 Sachent tous présents et advenir que l'an mil cinq centz  
 et dix huit et le samedi 29<sup>e</sup> jour de may environ l'heure de  
 neuf heures de matin au concistoire de la mayson commune de Toulouse